

ST AQUILIN de PACY
château

NC PACY SUR EURE

MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA FRANCOPHONIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ n°MH.94-IMM. 021,

COPIE POUR INFORMATION ET EXECUTION
A M. LES. CROART.....
CONSERVATEUR REGIONAL DES MONUMENTS HISTORIQUES

portant classement parmi les Monuments
Historiques du château du Buisson de Mai
à SAINT-AQUILIN-DE-PACY (Eure)

**Le Ministre de la Culture et de la
Francophonie**

VU la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques ;

VU le décret du 18 mars 1924 modifié portant règlement d'administration
publique pour l'application de la loi du 31 décembre 1913 ;

VU le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des commis-
saires de la République de région une commission régionale du patrimoine
historique, archéologique et ethnologique ;

VU le décret n° 93-797 du 16 avril 1993 relatif aux attributions du Ministre de
la Culture et de la Francophonie ;

VU l'arrêté en date du 29 décembre 1989 portant inscription sur l'inventaire
supplémentaire des monuments historiques du château du Buisson de Mai à
SAINT-AQUILIN-DE-PACY (Eure), en totalité, y compris l'esplanade en hémis-
cycle de l'avant-cour avec ses murs de soutènement, les douves, le pont
d'accès, les alignements en patte d'oie au Nord, la perspective en totalité à
l'Ouest, l'esplanade avec ses murs de soutènement et perspective au Sud ;

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine historique, archéologique
et ethnologique de la région de Haute-Normandie en date du 29 juin 1989 ;

La commission supérieure des monuments historiques entendue en sa séance
du 11 mai 1992 ;

VU l'adhésion au classement donnée le 18 janvier 1994 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que le château du Buisson de Mai à SAINT-AQUILIN-DE-
PACY (Eure), oeuvre de l'architecte Jacques-Denis Antoine, présente du point
de vue de l'art et de l'histoire un intérêt public suffisant pour en rendre désirable
la préservation ;

3200 012 238 34

ARRETE

ARTICLE 1 : Est classé parmi les monuments historiques le château du Buisson de Mai à SAINT-AQUILIN-DE-PACY (Eure), en totalité, y compris les esplanades en hémicycle avec leurs murs de soutènement, les douves et pont d'accès, les alignements en patte d'oie au Nord et les perspectives au Nord, au Sud et à l'Ouest, situé sur les parcelles n° 198 et 199 d'une contenance respective de 11a 01ca et 18ha 22a 27ca, figurant au cadastre, section D.

ARTICLE 3 : Il sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

ARTICLE 4 : Il sera notifié au Préfet du département, au Maire de la commune et aux propriétaires, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Paris, le 10 FEV. 1994

Le Ministre et par délégation
Le Directeur du Patrimoine

Pour ampliation
Le Chef du bureau de la protection
des monuments historiques


Francis JAMOT



Maryvonne de Saint-Pulgent

Département :
EURE

Commune :
ST AQUILIN DE PACY

Bouvaie du Buisson de Mai

Section : D
Feuille : 000 D 02

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/4000

Date d'édition : 27/08/2014
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
EVREUX
Hôtel des impôts 11 rue Georges
POLITZER 27021
27021 EVREUX
tél. 02-32-23-31-32 - fax 02-32-23-31-40
cdif.evreux@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

